

# Comité Technique (CT) du CNRS

## Profession de foi du SNCS-FSU

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques - Fédération Syndicale Unitaire

**ATTENTION : UN SEUL TOUR POUR DEUX ÉLECTIONS,  
VOTEZ DÈS RÉCEPTION DU MATÉRIEL DE VOTE aux CT et CAP ou CCP**

**Date limite de réception des votes : 20 Octobre 2011, 10h.**

**Contre la destruction de la recherche publique.** Le laboratoire, que nous voulons un lieu de solidarité scientifique et humaine, porteur d'une problématique scientifique à long terme, est fortement menacé par la multiplication des appels d'offre et la baisse des crédits de base. Ce phénomène s'accroît avec les LabEx, IdEx et autres Ex. Le gouvernement ne cherche que le tous contre tous, entre individus, équipes, laboratoires, établissements, régions.

Au sein des laboratoires, dans les services et les administrations, les personnels statutaires ont été massivement remplacés par des précaires (les chercheurs et ITA sont aujourd'hui moins nombreux qu'il y a 20 ans). Les agents en CDD (15 000 générés par l'ANR) n'auront le choix en fin de contrat, pour la plupart, qu'entre le chômage, la re-conversion gâchée ou le départ à l'étranger.

L'évaluation scientifique, collective, contradictoire et effectuée par des pairs élus, est attaquée au profit de ce pachyderme technocratique qu'est l'AERES, machine à mouliner des rapports d'« experts » et les indicateurs. Dans un contexte général de raréfaction des emplois budgétaires et de commercialisation des services publics, le gouvernement poursuit son œuvre de démolition de la recherche publique.

**Une démolition, heureusement, fortement freinée par les scientifiques.** Cette démolition s'est heurtée à l'hostilité croissante des personnels et à l'action de l'intersyndicale, à l'hostilité des directeurs de laboratoire, ainsi qu'à la résistance acharnée des Conseils scientifiques et du Comité national de la recherche scientifique. Les organismes de recherche n'ont pas été démantelés comme prévu en 2007, même s'ils ont été fortement affaiblis. Il faut poursuivre cette résistance en récusant le système de fausses valeurs qu'on veut nous imposer.

**Le SNCS-FSU lutte pour une autre politique de la recherche publique, résumée dans les principes suivants :**

- L'avancée du front des connaissances doit être l'objectif premier de la recherche scientifique. Le système d'enseignement supérieur et de recherche doit s'organiser autour des organismes et des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que sur leurs coopérations sur un pied d'égalité (UMR).
- Le choix des grandes orientations scientifiques du pays est du ressort de la représentation nationale et des scientifiques, non des ministères. Le rôle des instances scientifiques composées d'une majorité de pairs élus est central dans la mise en œuvre et l'évaluation de ces décisions. L'évaluation des unités de recherche des organismes doit être rendue aux instances comme, au CNRS, le Comité national de la recherche scientifique.
- Les agences technocratiques (ANR, l'AERES) doivent être supprimées et la LRU remplacée par une autre loi. Les crédits ANR doivent être reversés comme crédits récurrents aux organismes et universités avec une rallonge significative.
- La politique dite du « Grand emprunt » doit être remise à plat, les Initiatives d'excellence arrêtées, et les Fondations de coopération scientifiques dissoutes. Les Alliances doivent être remplacées par des coordinations thématiques inter-organismes respectant les Conseils scientifiques élus.
- L'objectif doit être d'atteindre d'ici 8 ans la part de 3 % du PIB consacrés à la recherche publique et, pour ce, de faire progresser de 0,1 % par an le ratio recherche/PIB. Cela signifie une croissance budgétaire de la recherche publique de 5 % par an hors inflation.
- Les carrières doivent être améliorées. Les grilles salariales des chercheurs et ITA doivent être revalorisées de manière à ce que les embauches à Bac +9 se fassent à hauteur de 2 SMIC et non pas 1,2 comme actuellement.
- L'enseignement supérieur et la recherche doivent fonctionner avec des emplois de titulaires de la Fonction publique. Un plan pluriannuel de l'emploi scientifique doit être mis en place, sur la base de 5000 emplois annuels supplémentaires, notamment en transformant les crédits servant à payer les précaires (par ex. ANR) en emplois statutaires, dans le respect des instances de recrutement. La RGPP (Révision générale des politiques publiques) et les suppressions d'emplois doivent être stoppées.
- Les aides à la recherche privée doivent être évaluées et transparentes. Elles doivent favoriser des programmes de réindustrialisation, ainsi que les PME innovantes. Le Crédit Impôt Recherche doit être plafonné et mis au service du développement de la recherche du pays.



Pour la première fois, vous allez élire le **Comité Technique (CT)** du CNRS. Jusqu'à présent, les sièges de cette instance statutaire appelée Comité Technique Paritaire (CTP) étaient répartis entre les organisations syndicales dont la représentativité était calculée à partir des résultats des élections dans les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)** pour les agents titulaires et les **Commissions Consultatives Paritaires (CCP)** pour les agents non titulaires de droit public. L'adoption en 2010 de la loi relative à la rénovation du « dialogue social » a transformé les CTP en CT (la disparition de la notion de paritarisme n'est pas mineure), et a institué l'élection directe. C'est pour cette raison que vous allez **VOTER DEUX FOIS**, pour élire vos représentants au CT d'une part, et dans les CAP ou CCP d'autre part.

Le CT du CNRS est consulté obligatoirement sur les questions et projets de textes (décrets, arrêtés et décisions) relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement et de ses services (laboratoires, administrations). Il émet des avis sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences; sur les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire; sur la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles; sur l'insertion professionnelle; sur l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations. Cette élection détermine la répartition des sièges entre les syndicats au **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**, l'ancien Comité Hygiène et Sécurité (CHS) qui voit s'élargir ses domaines d'intervention. La représentation des syndicats dans d'autres instances statutaires est également dépendante de l'élection au CT: Commission de réforme, Commission nationale d'action sociale, Commission nationale de formation permanente, Commission nationale de restauration, Comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique. **Le vote au CT est donc primordial pour la vie quotidienne des chercheurs et des ITA, titulaires et non-titulaires, dans tous les aspects de leur activité professionnelle.**

L'action des représentants du SNCS-FSU au CTP a toujours été de défendre les personnels et de protéger les statuts des chercheurs et des ITA notamment en combattant la précarisation des emplois. Ces dernières années, ils ont combattu toutes les mesures menant à la transformation du CNRS en Agence de moyens: contrat de plan CNRS-Etat, DGG (Délégation Globale de Gestion), RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). Par leurs propositions, ils ont pu faire progresser plusieurs dispositions réglementaires et contribuer à la mise en place de mesures favorables aux personnels. On citera par exemple le maintien de l'assurance prise par le CNRS pour couvrir ses personnels en mission à l'étranger, le plan d'action sur les conditions de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux, la circulaire sur le traitement des situations de harcèlement moral au travail.

Le SNCS propose à vos suffrages des candidats expérimentés et déterminés pour vous représenter au Comité Technique. Ils seront une force de combat et d'opposition aux réformes qui attaquent la recherche publique et ses personnels, mais aussi une force de proposition pour améliorer les statuts et conditions de travail des personnels.

NOTRE LISTE RESPECTE LES ÉQUILIBRES ENTRE FEMMES ET HOMMES, ENTRE CHERCHEURS ET ITA, ENTRE INSTITUTS DU CNRS ET ENTRE RÉGIONS.

**VOTEZ POUR LES CANDIDATES ET LES CANDIDATS QUI VOUS DÉFENDRONT  
VOTEZ ET FAITES VOTER SNCS-FSU**

#### LISTE DES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR SNCS-FSU

- 01 – Patrick MONFORT, DR INEE, Montpellier, Secrétaire général du SNCS-FSU, élu au Conseil d'administration du CNRS
- 02 – Hélène MONÉ, CR INEE, Perpignan, élue au Conseil scientifique du CNRS, membre du CTP mandature 2009-2011
- 03 – Bernard VEYSSIÈRE, DR INSIS, Poitiers, membre du CTP mandature 2009-2011
- 04 – Maud LERICHE, CR INSU, Toulouse, élue au Conseil scientifique INSU
- 05 – Jean-Marie DEWARUMEZ, IR INSU, Wimereux, élu au Conseil d'administration du CAES du CNRS
- 06 – Chantal PACTEAU, CR INEE, Paris
- 07 – Boris GRALAK, CR INSIS, Marseille, élu au Conseil scientifique INSIS
- 08 – Odile PONCY, IE INEE, Paris
- 09 – Jean-Marc DOUILLARD, CR INC, Montpellier, élu au Conseil scientifique du CNRS
- 10 – Anne-Françoise LEURQUIN, IR INSHS, Paris
- 11 – Bruno CHAUDRET, DR INC, Toulouse, Président du Conseil scientifique du CNRS
- 12 – Sophie DUCHESNE, DR INSHS, Paris, Présidente du Conseil scientifique INSHS
- 13 – Patrick GUEDJ, IE Délégation régionale, Montpellier, élu au Conseil d'administration du CAES du CNRS
- 14 – Éliane DAPHY, IE INSHS, Paris
- 15 – Emmanuel BRASSEUR, AI INSIS, Le Mans
- 16 – Renée VENTURA, DR INSB, Chatenay Malabry, élue au Conseil scientifique du CNRS
- 17 – Anne Sophie BONNET-BEN DHIA, DR INSIS, Paris, Présidente du Conseil scientifique INSIS
- 17 – Mazeyar IZADPANA, IE INSB, Orsay
- 19 – Marie-José CASENOVE, DR INP, Toulouse, Présidente du Conseil scientifique INP
- 20 – Michel BLAY, DR INSHS, Paris